

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 234

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 29

I. A l'alinéa 24, supprimer les mots :

« qui sera ».

II. En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« qui lui sera ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.